

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL SYNDICAL DU PAYS DE MONTBENOIT
LE VENDREDI 23 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois mars, à vingt heures, le Conseil Syndical du Pays de Montbenoit, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles MAGNIN-FEYSOT, Président.

Secrétaire de séance : MARGUET Jean-Charles

Nombre de membres : 10

Présents : 10

Gilles MAGNIN-FEYSOT, Gérard CHEVENEMENT, Gilbert DORNIER, Emeric GUINCHARD, Jacques DE-GRIBALDY, Claude BARTHOD-MICHEL, Adrien PELLEGRINI, Jean-Charles MARGUET, Claude POURCHET.

Procuration : 1

Nathalie VERNET donne procuration à Gilbert DORNIER

Date de la convocation : 16/03/2018

ORDRE DU JOUR :

1. Vote des comptes Administratifs 2017 et comptes de gestion 2017
2. Vote de l'Affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2017
3. Vote des participations des communes 2018
4. Vote du Budget Prévisionnel 2018
5. Questions Diverses.

1. Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2018 :

Le compte administratif 2017 est présenté par M. Gilbert DORNIER, Vice-président :

- Fonctionnement :

Dépenses :	- 310 884.93 €
Recettes :	380 074.34 €

- Résultat de l'exercice 2017 (excédent) : + 69 199.41 €

- Report de l'exercice 2016 en fonctionnement : + 119 239.23€

- Investissement :

Dépenses :	- 69 438.16 €
Recettes :	127 273.59 €

- Résultat de l'exercice 2017 (excédent) : + 57 835.43 €

- Report de l'exercice 2016 en investissement : - 87 291.99 €

- Résultat de clôture de l'exercice précédent (2015) : + 120 097.23 €

- Résultat de clôture de l'exercice 2016 : + 158 982.08 €

Vote du Conseil : pour 9 – dont 1 procuration ; contre : 0 ; abstention : 0 ;

Le Conseil constate la concordance des comptes administratifs 2017 avec les comptes de gestion du percepteur.
 Le Président n'a pas pris part au vote.

Des délibérations sont prises en ce qui concerne l'approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2017 (Délibération 2018 – 03 – 01) et l'affectation des résultats (Délibération 2018 – 03 - 02).

2. Vote de l'affectation de résultats 2017

Résultat à affecter : + 188 438,64€
 Besoin en financement : - 29 456,56 €

Report en fonctionnement de l'excédent 2017 : +158 982,08 €

Vote du Conseil : pour 9 – dont 1 procuration ; contre : 0 ; abstention : 0 ;

3. Vote de la répartition des participations des communes au Budget Syndical

Les participations communales ont été calculées comme telles :

	BP A DIVISER	ACOMPTE 1er TRIMESTRE MARS 2018	ACOMPTE 2eme TRIMESTRE JUN 2018	ACOMPTE 3eme TRIMESTRE SEPTEMBRE 2018	ACOMPTE 4eme TRIMESTRE DECEMBRE 2018	TOTAUX
Participation LA LONGEVILLE	138 260.20 €	34 565.05 €	34 565.05 €	34 565.05 €	34 565.05 €	138 260.20 €
Participation VILLE DU PONT	42 786.55 €	10 696.64 €	10 696.64 €	10 696.64 €	10 696.64 €	42 786.55 €
Participation MONTBENOIT	62 675.31 €	15 668.83 €	15 668.83 €	15 668.83 €	15 668.83 €	62 675.31 €
Participation HAUTERIVE LA FRESSE	31 327.51 €	7 831.88 €	7 831.88 €	7 831.88 €	7 831.88 €	31 327.51 €
Participation MONTFLOVIN	22 384.18 €	5 595.05 €	5 595.05 €	5 595.05 €	5 595.05 €	22 384.18 €
TOTAUX	297 433.75 €	74 358.44€	74 358.44€	74 358.44€	74 358.44€	297 433.75 €

M. Gérard Chevènement se retire du vote.

Voté par le conseil : pour : 9 – dont 1 procuration ; contre : 0 ; abstention : 0 ; absent excusé : 1

4. Vote des budgets primitifs 2018 :

M. le Président présente au Conseil Syndical le budget primitif 2018 :

✓ Budget Syndical 2017 :

- Fonctionnement :

- dépenses de fonctionnement :	- 525 154,83 €
- dont virement à la section investissement :	- 165 794,83 €
- recettes de fonctionnement :	+ 525 254,83 €
- dont excédent antérieur intégré :	+ 158 982,08 €

- Investissement :

- dépenses d'investissement :	- 228 809,60 €
- dont solde d'exécution reporté :	- 29 456,56 €
- recettes d'investissement :	+ 228 809,60 €
- dont virement reçu de la section fonctionnement :	- 165 794,83 €

Total cumulé de dépenses : - 754 064,43 €

Total cumulé de recettes : + 754 064,43 €

M. Gérard Chevènement se retire du vote.

Vote par le conseil : pour : 9 – dont 1 procuration ; contre : 0 ; abstention : 0 ; absent excusé : 1

5. Questions Diverses

• Représentation des communes au Conseil Syndical

M. Chevènement demande de prendre une délibération concernant l'article 5 des statuts, afin d'y apporter quelques précisions supplémentaires vis-à-vis des délégués. Il propose :

- de garder 2 délégués par commune.
- chaque délégué devra être reconnu à son degré respectif, au pourcentage lui correspondant en fonction du nombre d'habitants qu'il représente dans sa commune.
- ceci sera reconduit et rajusté, tacitement chaque année, avant le vote du budget, en fonction de l'évolution des populations.
- les votes effectués dans l'année suivant le budget devront être impérativement respectés en fonction des modalités ci-dessus.

La question de la représentation des communes dans les votes du Conseil Syndical sera portée à l'ordre du jour du prochain Conseil Syndical.

La séance est levée à 21h

Le Président
Gilles MAGNIN-FEYSOT